COMMUNE : MONTREVEL-EN-BRESSE

Membre de (1) : CA du Bassin de Bourg-en-Bresse

Mode de scrutin des communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...../.....

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par JY Brevet	BREVET Jean-Yves	BREVET Jean-Yves
Liste conduite par JY Brevet	PERROUD Christelle	PERROUD Christelle (suppl)
Liste conduite par JY Brevet	ROCHE Jean-Pierre	
Liste conduite par JY Brevet	MIGNOT Annie	
Liste conduite par JY Brevet	DESMARIS Christophe	
Liste conduite par JY Brevet	ROUX Françoise	
Liste conduite par JY Brevet	CHAMPANAY Philippe	
Liste conduite par JY Brevet	VERNET Mathilde	
Liste conduite par JY Brevet	RIGAUDIER Sébastien	
Liste conduite par JY Brevet	DIMBERTON Gaëlle	
Liste conduite par JY Brevet	CHAVANNE Jean-Jacques	
Liste conduite par JY Brevet	CAVILLON Pascale	
Liste conduite par JY Brevet	MOLLARD Jean-Marc	
Liste conduite par JY Brevet	ZACCAGNINO Nina	
Liste conduite par JY Brevet	BREVET Bertrand	
Liste conduite par S Laurencin	LAURENCIN Stéphanie	
Liste conduite par S Laurencin	THOMASSON Fabrice	
Liste conduite par S Laurencin	GROSSELIN Noëlle	
Liste conduite par S Laurencin	RAVIER Pierre-Yves	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Montrevel-en-Bresse, le 15 mars 2020

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.